
CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU de SEANCE du 1^{er} avril 2025

Étaient présents : Mesdames Sandrine BOMBILAJ, Hélène DUPIC, Isabelle HARRY et Messieurs Michel BEURIER, Cyril DENEUVILLE-CONSTANT, Gérard DUBOIS, Jean-Michel FAURE, Pierre REVILLIER, Frédéric VILLATTE et Franck VINCENT.

Représentés : Mme Géraldine AUBRUN procuration donnée à Franck VINCENT, Mme Annie BRUNET, procuration donnée à Isabelle HARRY et M. Maxime DENIS procuration donnée à Gérard DUBOIS.

Excusé : M. Philippe GAUTHIER.

M. Le Maire ouvre la séance à 18H10, en présentiel.

M. Frédéric VILLATTE est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ou représentés.

M. le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 février 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Finances :

1.1- Vote des taux d'imposition 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 et notamment l'article 151,

M. le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2025, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Plusieurs réunions de travail avec la commission finances ont conclu à la nécessité d'une augmentation des taux pour tenir compte de l'inflation, il est proposé une augmentation du coefficient de variation proportionnelle de 1,017104 et M. le Maire présente le produit fiscal attendu pour 2025 :

	Taux de la commune 2025	Bases prévisionnelles 2025	Produits fiscaux attendus
TF (bâti)	<i>39,82</i>	<i>782700</i>	<i>311 671</i>
TF (non bâti)	<i>71,49</i>	<i>39000</i>	<i>27 881</i>
TH	<i>10,91</i>	<i>40800</i>	<i>4 451</i>
		<i>Total du produit fiscal 2025 attendu</i>	<i>344 003€</i>

Les ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 se décomposent comme suit :

Produit attendu des taxes à taux voté : 344 003 €
+
Allocations compensatrices : 50 086 €
+
FNGIR : 3 051 €
-
Contribution coefficient correcteur : 84 746 €
=
Montant total prévisionnel 2025 : 312 394 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025 de la manière suivante :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,82%
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,49%
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 10,91%

et d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

1.2- Vote du Budget communal 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et 2, et R 2342-1 à D 2342-12 ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale les prévisions budgétaires par chapitre le budget communal de l'exercice 2025.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	272 990,00 €	002 Excédent antérieur reporté fonc	122 879,67
012 Charges de personnel	259 000,00 €	013 Atténuation de charges	11 000,00
014 Atténuations de produits	3 800,00 €	70 Produits des services	69 560,00
023 Virement à la section d'inv.	117 328,00 €	73 Impôts et taxes	75 627,00
042 Opérations d'ordre entre section	3 477,00 €	731 Fiscalité directe locale	259 257,00
65 Autres charges de gestion cour.	51 240,00 €	74 Dotations et participations	83 706,00
66 Charges financières	39 700,00 €	75 Autres produits gestion courante	203 300,00
Total	747 535,00 €		825 329,67

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	200 824,73 €	021 Virement de la sect de fonct.	117 328,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	61 500,00 €	024 Produits des cessions d'immos	4 000,00 €
204 Subventions d'équip versées	8 766,00 €	040 Opérations d'ordre entre section	3 477,00 €
21 Immobilisations corporelles	91 720,00 €	10 Dotation fonds divers réserves	225 976,73 €
		13 Subventions d'investissement	12 029,00 €
Total	362 810,73€		362 810,73€
TOTAL BUDGET	1 110 345,73 €		1 188 140,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2025.

2. Scolaire : Facturation Clerlande de septembre à décembre 2024 pour l'Ecole

Lors de la dernière réunion des deux équipes municipales en charge des affaires scolaires de Pessat-Villeneuve et de Clerlande, il a été présenté les dépenses de fonctionnement et le budget du personnel des deux communes, pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024. Ces dépenses se présentent de la manière suivante :

	Pessat-Villeneuve	Clerlande	TOTAL
Total des dépenses	42 837,46 €	35 248,59 €	78 086,05 €
Élèves	76,5	70	146,5

Après avoir fait le calcul du coût d'un enfant par rapport au nombre total d'élèves pour chaque école, il s'avère que la Commune de Clerlande doit la somme de **2 062,15 €** à la Commune de Pessat-Villeneuve pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à demander la somme nécessaire soit 2 062,15 euros à la Commune de Clerlande.

3. Questions diverses

M. le Maire informe les membres du conseil :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 mai 2025 avec pour ordre du jour Définition des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) suite à la consultation du public qui a eu lieu du 03 au 31 mars 2025.
- Un autre prochain conseil municipal est prévu le 13 juin 2025.
- Les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux et des branchements de distribution d'eau potable gérés par le SIAEP sont terminés.
- L'association Soleil d'Automne a changé de bureau. Mme COUSSOT Eliane est Présidente et M. BEURIER Michel, Vice Président.
- Le 10 avril 2025, le Conseil Départemental organise une réunion pour récompenser les actions des associations sur le canton. Le bureau municipal a désigné la société de chasse qui en partenariat avec les enfants de l'école de Pessat-Villeneuve et la municipalité, ont planté 500 arbustes le lundi 17 février 2025 pour recréer une haie.
- Le Comité d'Animation a effectué son assemblée générale le 23 mars 2025, cependant aucun bureau n'a été désigné. Une assemblée générale extraordinaire aura lieu prochainement.
- Le 02 mai 2025, les Jeunes socialistes organisent en mairie une journée de débats, de rencontres des acteurs du territoire.
- Un temps d'échanges avec la gérante de l'épicerie et Riom Limagne et Volcans s'est tenu en mairie pour partager un bilan après 2 ans d'activité. Une prochaine rencontre est prévue avec le bilan consolidé 2024 qui permettra d'évoquer l'évolution des services proposés.

M. VILLATTE Frédéric informe :

- Une réunion avec les enseignantes a eu lieu le 28 mars 2025 afin d'échanger autour de leur demande d'installation de TBI dans les deux classes maternelles. Elles ont expliqué les avantages d'un tel équipement pour les maternelles :
 - Possibilité de montrer à l'ensemble des élèves en même temps des images ou animation
 - Les nouvelles méthodes d'apprentissage sont prévues avec un support numérique .
 - Possibilité de travailler sur l'écran (en tactile) avec plusieurs élèves en même temps .
 - L'utilisation de l'écran est en actif et sous la supervision de l'enseignant, a contrario des téléphones et téléviseurs qui sont à usage « passif ».
 - L'écran serait utilisé en petit groupe par petite période de 15 minutes.

M. VILLATTE va s'occuper de faire faire des devis afin que le conseil municipal puisse se prononcer sur l'achat de cet ou ces équipements .

- Commission Transport

Les échanges avec les établissements scolaires sont en cours afin de préparer la prochaine rentrée scolaire. Pour rappel il est préférable d'inscrire les enfants pour le transport au plus tôt afin de pouvoir anticiper les besoins le jour de la rentrée scolaire et d'éviter les surcharges.

Autre rappel pour les usagers des lignes de bus, afin d'être mis au courant d'un éventuel retard ou annulation de bus il convient de s'inscrire au service d'alerte sur le site de RLV mobilités.

Depuis le 24 mars une nouvelle billetterie plus moderne a été mise en place, en conséquence les anciens tickets et carte 10 voyages doivent être renouvelés avant le 1er juin 2025, plus d'information sur le site de RLV mobilités.

La nouvelle maison de la mobilité a ouvert ses portes le 01 avril à la gare SNCF de Riom .

4 nouvelles lignes vont être proposées au conseil communautaire en accord avec le SMTC.

Communes concernées :

Saint-Beuzire -> Gerzat

Malintrat -> Aulnat

Les Martres d'Artière -> Pont-du-Chateau

Sayat -> Durtol

La séance est levée à 19h40.

Compte-rendu sous réserve de l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

Date d'affichage :07/04/2025

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a long, sweeping tail that curves back towards the left.